



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASL SUBERAIE VAROISE

06 Juin 2025
La Môle

L'Assemblée Générale s'est réunie le 6 juin 2025 à 9H30 à la suite d'une 2ème convocation. L'Assemblée Générale du 23 mai à La Môle ne pouvant obtenir le quorum, une seconde invitation a été envoyée afin qu'une deuxième séance se tienne après un délai de 10 jours, conformément aux statuts de l'ASL.



En préambule, le président, Claude Audibert remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, les adhérents, les élus et partenaires qui contribuent à l'activité de l'ASL.

Le Président remercie particulièrement :

Madame Christine Amrane, Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures, Maire de Collobrières, et vice-présidente du Conseil Départemental du Var, qui représente à ce dernier titre, monsieur Jean-Louis Masson, Président ;

Monsieur Christian Mercier, Président de Fransylva ;

Monsieur Nicolas Plazanet, Directeur de forêt Modèle de Provence ;

Monsieur Jean Laurent Felizia, Secrétaire générale de Forêt Modèle de Provence ;

Monsieur Philippe Duparchy ex-secrétaire général de Forêt Modèle de Provence ;

Monsieur Gaëtan Hawadier, Directeur général adjoint chez Estandon Coopérative en Provence ;

Madame Sophie Pesenti, Cheffe de projet forestier au Département du Var ;

Monsieur Julien Goullier-Lagadec, Directeur du pôle Sud Est au Département santé des forêt (DRAAF) ;

Monsieur Guillaume Anton, Directeur de COFOR ALEC 83 ;

Monsieur Denis Gynouves, Secrétaire général de COFOR ALEC 83 et conseiller municipal aux Mayons ;

Madame Aurane Carchio, représentant la centrale de biomasse Sylviana ;

Monsieur Bruno Giaminardi, Président du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière)

Madame Marie Gautier, Ingénieur forestière au CNPF ;

Madame Gabrielle Lantes, En pays Varois ;

Madame Caroline Oundjian, Commissaire aux comptes ;

Ainsi que pour l'ASL Georges Franco, trésorier ; Catherine Fournil, secrétaire ; Bernard Pichaud, vice-président ; Nadia Boutavant, Philippe Villard, Raphael Louat et Cyprien Comoy, membres du conseil syndical ; Annie Raffaelli, ex-chargée de gestion ; et les salariés de l'ASL.

A l'ordre du jour :

1/ Rapport moral du Président,

2/ Rapport d'activités du Conseil Syndical sur les opérations réalisées pendant l'exercice 2024,

3/ Travaux forestiers 2024

- Rapport financier présenté par Santos Matos Gisela et Caroline Oundjian, commissaire aux comptes,
- Rapport de la Commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 présenté par Mme Oundjian,

4/ Rapport financier 2024

5/ Votes

- Vote du quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2024
- Vote sur l'approbation des comptes 2024,
- Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice,

6/ Perspectives 2025 : programme des travaux prévus et budget prévisionnel (et vote),

1. RAPPORT MORAL DE CLAUDE AUDIBERT, PRÉSIDENT DE L'ASL

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise comptait 317 propriétaires en 2024... contre seulement 12 en 1991 !

Une progression régulière fruit d'une implication de l'équipe des quatre salariés qui font de l'ASL un outil de plus en plus performant.

L'ASL c'est maintenant une superficie de forêt de 16 700 ha répartie sur quarante-quatre communes.

79% de la surface syndiquée dispose d'un plan simple de gestion.

36% de la surface syndiquée est certifiée PEFC.

Des chiffres qui prouvent que nos adhérents sont bien dans une démarche vertueuse de gestion de leur forêt.

Le bureau réélu en 2024, se compose de :

Catherine Fournil, secrétaire.

Bernard Pichaud, vice-président.

Georges Franco, trésorier.

Moi-même président.

Le Conseil Syndical réunit souvent plus de 15 personnes, c'était quatre à cinq en 2007, là aussi l'implication est au rendez-vous.

En ce qui concerne les mouvements de personnel, la succession d'Annie Raffaelli, chargée de gestion partie en retraite, a été assurée par Karen Lhoste qui nous a quitté en décembre 2024.

Nous avons recruté Florence Perrin début 2025.

La communication avec l'ensemble de l'équipe est excellente.

Avec 155 tonnes de liège récoltées, l'ASL reste un acteur majeur de la filière liège du Var.

Cette année 2024 qui fût très belle pour la récolte des châtaignes et de liège fût aussi bonne pour le résultat net comptable de l'exercice 2024 qui est de **14 047 €**.

Après ces bonnes nouvelles parlons finances.

Les subventions de la région PACA, du département du var, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de la Direction Régionale de l'agriculture et de la forêt et de l'Europe, nous permettent de fonctionner, mais ces structures ont de plus en plus de mal à nous financer le fonctionnement de la structure.

Dans le même temps, les possibilités de financement des programmes de travaux, incluant études et diagnostics préalables, se diversifient et permettrons de compléter en partie le financement de l'ASL à travers les nouveaux dispositifs de la Région Sud et du Département du Var.

Les fonds privés sont aujourd'hui également un soutien essentiel pour le financement de nos actions par le truchement du fonds RESPIR et ses mécènes.

La fabrique de bouchons DIAM reste notre acheteur de liège privilégié.

C'est aussi un financeur dans le cadre des plantations de chêne liège et actions de promotion.

Le Crédit Agricole lui aussi nous aide avec le financement d'une étude réalisée en 2024 sur le potentiel d'approvisionnement en semences locales de Chênes-lièges et Pins parasols.

Je remercie l'ensemble de ces acteurs pour leur aide qui fait que l'ASL joue un rôle prépondérant dans la gestion des forêts privées du Massif des Maures et de L'Esterel.

L'ensemble de l'équipe et du bureau se mobilise pour trouver de nouveaux mécènes.

Une augmentation des cotisations est nécessaire pour que l'ASL puisse augmenter sa part d'autofinancement.

Les actions marquantes de cet exercice :

Tout au long de l'année nous avons participé aux ateliers animés par le Syndicat Mixte du Massif des Maures, pour son action en faveur de la relance de la filière liège.

En plus des travaux dans la suberaie, la rénovation des terrains incendiés, des pistes nouvelles sont explorées avec des études comme l'hydrologie régénérative, ou encore la création de verger agroforestier.

Suite au voyage organisé par Gisela au Portugal, dans la région de Coimbra pour assister aux 7ème Rencontres de l'arbousier et de l'arboise, l'ASL a intégré le projet FEADER de structuration d'une filière de mise en valeur de l'arbousier.

Ce projet est porté par le Parc Naturel de la Sainte Baume.

Forêt Modèle de Provence et l'ASL sont partenaires référents.

Nous conservons une liaison privilégiée avec les autres organismes affiliés au milieu forestier :

- Le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV)
- Le Centre National de la Propriété Forestière et sa délégation régionale.
- La Fédération des Chasseurs du Var (FDC)
- le Syndicat des propriétaires Forestier Sylviculteur du Var
- La Coopérative Provence Forêt
- L'Institut Méditerranéen du Liège (IML)
- L'interservice DFCI des différentes communautés de communes.
- Les services de l'Etat : DREAL / DDTM / DRAAF
- L'Office Nationale des Forêts (ONF)
- Le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (SNPN)
- L'Association des Communes Forestières (COFOR)
- L'Interprofession FIBOIS SUD
- Les acheteurs : Groupe IDEX, Vidal Acier
- Le Centre d'Etudes et Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)

- Le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA)

Je remercie Mr P. Bregliano, Président de la Coopérative Provence Forêt de nous avoir permis d'intervenir en dehors de notre périmètre d'action.

Ce qui nous a permis de réaliser la totalité des travaux chez des adhérents dont les forêts sont en partie hors du massif des Maures.

L'avenir est dans l'élargissement des échanges avec d'autres structures afin de mutualiser toutes les expériences et moyens.

C'est par cet appel à un partenariat renforcé que M. Claude Audibert clôture ce rapport moral.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'intégralité du rapport d'activité est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique

« Documentation – Bilan de l'exercice 2024 »

Gisela Santos Matos, présente la nouvelle arrivée au poste de chargée de gestion administrative, Florence Perrin en remplacement de Karen Lhoste.

Aujourd'hui l'ASL compte 317 adhérents pour près de 16 700 ha de forêt en gestion sur 44 communes et la surface moyenne forestière au sein de l'ASL est de 54ha.

En termes de document de gestion durable, il y a une hausse de 7% de propriétés ayant ce document, ce qui représente en chiffre 13 364 ha de forêt, soit 80% de la forêt syndiqué à la structure.

Les forêts certifiées PEFC ont elle aussi augmenté de 7%, cela représente 6 119 ha.

C'est grâce à l'aide à la rédaction du PSG du Département du Var, financée à hauteur de 50% du montant TTC.

2.1 Animation foncière

L'animation foncière est une étape clé, incontournable, pour accomplir et honorer les missions pour lesquelles l'ASL a été créée, à savoir : mobiliser les propriétaires autour de projets communs et les aider à gérer durablement et activement leurs forêts.

C'est une mission assez chronophage qui n'apporte pas toujours les résultats attendus.

La forêt en région PACA, c'est 1,5 millions d'ha, dont 1 million de forêts privées, détenues par 400 000 propriétaires, soit une surface moyenne de 2,5 ha. Il s'agit d'une forêt très fragmentée.

Fragmentation = manque de rentabilité = abandon = risque incendie

L'ASL joue un rôle important, car elle permet de fédérer (permettant une gestion à l'échelle du paysage), de mieux maîtriser le foncier et d'agir plus rapidement (en cas d'incendie par exemple) et de mettre en œuvre des opérations sylvicoles de manière plus efficace.

En 2024, l'animation foncière a permis de mettre en place 107 chantiers, pour une surface totale de 261,17 ha et un montant total de 501 337,66 €.

Nature des Travaux	Surface (ha)	Nombre de Chantiers	Montant des Travaux
RTI Incendie 2021	46,54	22	112 833 €
Amélioration Sylvicole Suberaies	33,82	12	78 433 €
Réhabilitation Châtaigneraies	4,654	23	23 118 €
Natura 2000/ Mise en Régénération Suberaies	1,34	1	5 881 €
DFCI	5,5	1	32 318 €
Plantations	1,81	1	47 923 €
Amélioration Sylvicole Comp/ au Défrichement	3,53	3	24 359 €
Amélioration Sylvicole Hors programme	15,35	10	59 013 €
Exploitation liège bord de route	98,73	25	114 702 €
Exploitation de bois bord de route	15	1	2 757 €
Exploitation de bois sur pied	34,9	8	0 €
Total	261,17	107	501 337 €

2.2 Exploitation de produits

Gisela Santos Matos et Camille Devillers détaillent les exploitations de produits pour l'année 2024.

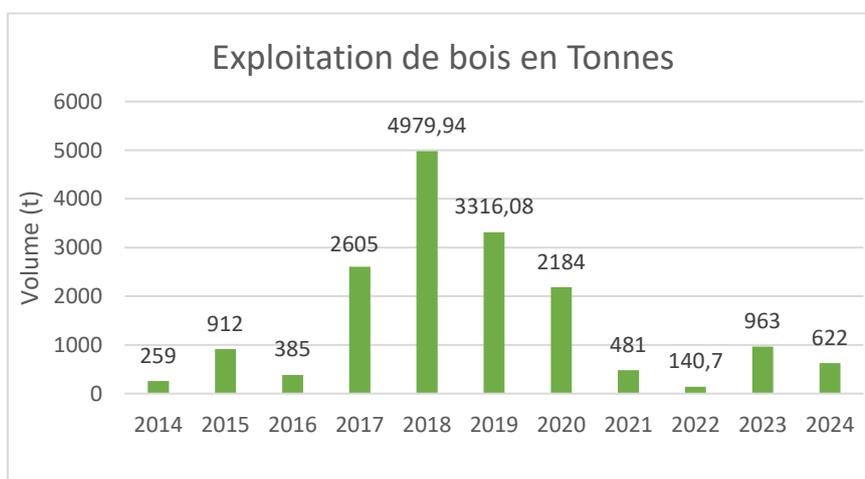
BOIS pour un total d'environ 622 tonnes

Pour l'année 2024, il a été exploité 354 T de bois énergie, 226 stères de bois de chauffage et 110 de de paillage. Ce qui représente 9 adhérents sur une surface totale de 49,9 ha sur 5 communes (La Môle, Saint Tropez, Le Cannet Des Maures, Le Muy et St Paul en Forêt)

Ces exploitations de bois ont eu lieu dans différents cadres :

- Exploitation de bois classique
- Abattage de coupe sanitaire (mise en sécurité par exemple)
- DFCI

Le graphique ci-dessous représente les exploitations de bois sur les 10 dernières années :





Depuis 2018, la quantité de volume exploitée diminue,

Nous sommes dans un secteur où nous avons les quantités de bois, mais il est très difficile à sortir de la forêt.

Il y a des opérations blanches qui ne rentrent pas forcément dans les ventes de bois.

- L'ASL Suberaie Varoise essaye de répondre favorablement aux demandes de ses adhérents pour la valorisation de coupes de faible surface et faible quantité de bois. Il s'agit souvent d'opérations déficitaires pour les propriétaires, ainsi que pour le gestionnaire.

En 2024, quelques exploitations de ce type ont été réalisées. Tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune	Propriétaire	Surface (ha)	Tonne	Stères	Essence	Valorisation
Le Muy	1	1,89		228	Mélange feuillus	Bois de chauffage
Saint-Paul-en-Forêt	2	15	110		Chêne-liège	Paillage
	Total	16,89	110	228		

LIEGE pour un total de 160 tonnes



2024 est une très bonne année pour l'ASL.

37 adhérents ont pu bénéficier d'une récolte, ce qui représente à peu près 130Ha de forêt.

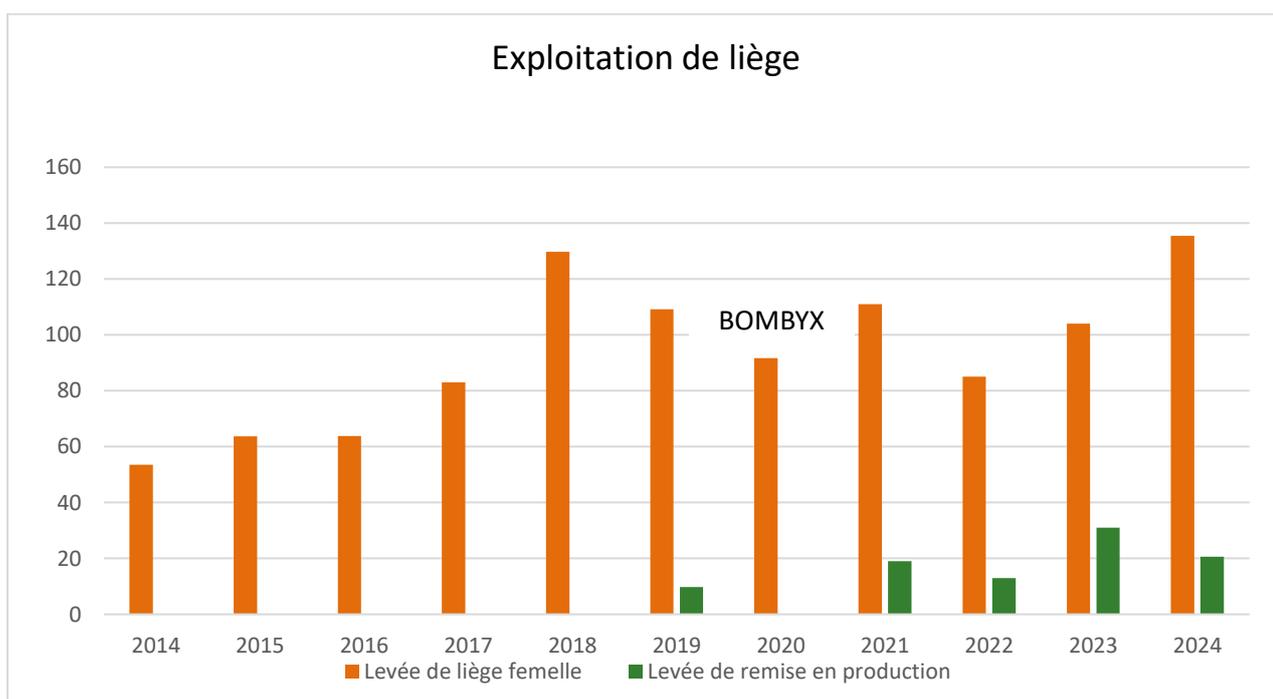
135,5 tonnes de liège femelle vendu à DIAM (à 1 550 €/tonne exploitée) et 20,6 tonnes de liège brûlé et mâle vendu à Vidal's Acier (à 350 €/tonne exploitée). Le tonnage restant a été vendu à des artisans ou bouchonniers locaux (Liège Mélior).

Le liège brûlé est exploité grâce au soutien financier de la Région et du Département dans le cadre d'un programme d'amélioration sylvicole des suberaies.

Pour l'ASL la vente de liège a représenté un bénéfice de **26 000€**.

La revente de liège femelle a permis de générer un bénéfice pour les propriétaires de presque **70 000€** pour l'année 2024

Campagne de liège 2024 - Bénéfice des propriétaires sur le liège femelle			
Levée	Commune	Tonnes levées	Bénéfice
CHANTIER 1	Le Luc	4,29	2 721,59 €
CHANTIER 2	Les Mayons	23,38	14 764,11 €
CHANTIER 3	Les Mayons	2,40	1 564,32 €
CHANTIER 4	Collobrières	5,11	2 830,70 €
CHANTIER 5	Collobrières	3,00	955,40 €
CHANTIER 6	Collobrières	0,65	223,67 €
CHANTIER 7	Collobrières	0,75	288,85 €
CHANTIER 8	Collobrières	0,50	663,40 €
CHANTIER 9	Pierrefeu	0,75	516,75 €
CHANTIER 10	La Môle	11,83	3 750,87 €
CHANTIER 11	Le Lavandou	2,95	1 922,81 €
CHANTIER 12	Le Lavandou	0,75	488,85 €
CHANTIER 13	Le Lavandou	2,25	1 466,55 €
CHANTIER 14	La Môle	2,25	1 550,25 €
CHANTIER 15	La Môle	5,26	1 825,86 €
CHANTIER 16	Bormes	3,75	2 444,25 €
CHANTIER 17	La Môle	7,13	2 912,39 €
CHANTIER 18	Collobrières/Grimaud	5,33	3 474,05 €
CHANTIER 19	La Garde-Freinet	0,75	488,85 €
CHANTIER 20	Grimaud	11,93	4 019,77 €
CHANTIER 21	Plan-de-la-Tour	4,26	2 775,04 €
CHANTIER 22	Cogolin	13,36	6 708,05 €
CHANTIER 23	Cogolin	0,44	286,79 €
CHANTIER 24	Fréjus	21,35	10 315,93 €
CHANTIER 25	Saint-Paul-en-Forêt	1,00	651,80 €



La vente de liège reste assez constante depuis 2018, avec des baisses en 2020 à cause du Bombyx (chenille) et 2022 à cause de la sécheresse.

Sur les zones impactées par le bombyx, il est conseillé de ne pas exploiter le liège, pour ne pas rajouter un stress à l'arbre, cela risquerait de l'affaiblir d'avantage, pouvant provoquer de la mortalité.



- **Maures Bois Energie**



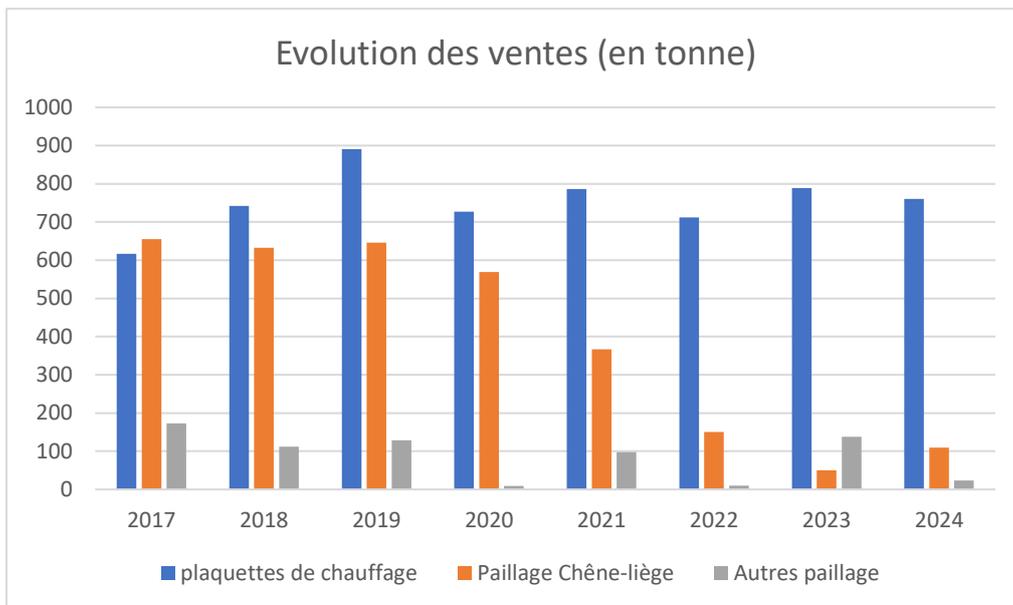
Maures Bois Energie a été repris en 2017 par l'ASL SV, afin de continuer à alimenter les chaufferies des communes du Golf de St Tropez en plaquette forestière.

L'ASL gère toute la gestion administrative, prise de commande, gestion des plannings de livraison, facturation....

Le maintien de cette activité est permis grâce au relais de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.

Les volumes vendus en bois énergie restent stables.

	Tonnages vendus	% be	% paillage
2017	1 445	43%	57%
2018	1 347	55%	45%
2019	1 563	57%	43%
2020	1 304	56%	44%
2021	1 250	63%	36%
2022	872	82%	18%
2023	977	81%	19%
2024	894	85%	15%



Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021 (depuis que nous n'avons plus la plateforme à La Môle). Quasiment pas de paillage vendu depuis 2022. On est passé d'une moyenne de 650 tonnes / an à 188 tonnes en 2023 et 133 Tonnes en 2024.

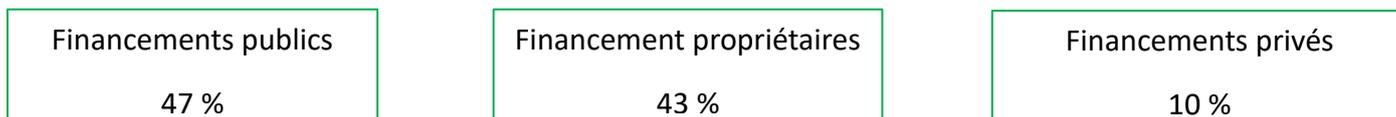
Le résultat comptable de la structure est de **7 880 €**.

3. Travaux forestiers

73 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 113 ha.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un coût total HT de **383 878 €**.

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :



Pour les financements publics :

- Le Département
- La Région
- L'état



Pour les financements privés :

- Fonds de dotation
- Diam bouchage



Restauration des Terrains Incendiés : incendie de Gonfaron - 2021

Florian Henneau, en charge des travaux RTI présente les travaux post-incendie réalisés en 2024 concernant l'incendie de Gonfaron de 2021.

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha à travers la plaine et le massif des Maures. Cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha partagés entre 1 081 propriétaires distincts.

Une étude de réhabilitation a été pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures à la demande de la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. Celle-ci a été menée par un groupement de cinq bureaux d'étude et a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener des travaux de restauration. Deux phases de travaux ont ainsi été définies, les phases 3 et 4, dont l'état d'avancement est présenté ci-dessous.

➔ Finalisation des travaux prioritaires coupes de bois brûlés en abattages de sécurisation (phase 3)

Les interventions dites d'urgence ont fait l'objet de la phase 3 : travaux de fascinage contre l'érosion des sols (réalisés en 2022 et 2023) et les coupes d'exploitation de bois brûlés (réalisés majoritairement sur 2023 et finalisés en 2024). La finalisation des derniers chantiers de cette phase a représenté un budget travaux de 22 858 euros TTC sur l'exercice 2024, cofinancés par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.

	<p><u>Derniers chantiers d'exploitation de pinèdes incendiées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">+ 9 ha (2 chantiers dont 1 en RNNPM).+ 274 tonnes de Bois Energie <p>2 adhérents bénéficiaires</p> <p>Budget TTC (avec MOE) : 7 695 €</p> <p>Bilan : 38 ha / 2 322 tonnes</p> <p>Financeurs : (Financement à 100% TTC)</p> <div data-bbox="893 1265 1356 1355"></div>
	<p><u>Abattages de sécurisation de bordure de piste :</u></p> <ul style="list-style-type: none">11,78 ha traités sur 4 pistes (dont 3 en RNNPM).3 700 ml <p>8 adhérents bénéficiaires</p> <p>Piste du Camp de Suyère / Piste de la Tire et des Petites Aurèdes / Piste de la Péguière</p> <p>Budget TTC (avec MOE) : 15 162 €</p> <p>Financeurs : (Financement à 100% TTC)</p> <div data-bbox="798 1780 1460 1892"></div>

→ Premiers travaux de restauration à moyen et long terme (phase 4)

Les interventions de la phase 4 consistent en la restauration à moyen et long terme des peuplements forestiers impactés. Ces dernières visent à accompagner la régénération naturelle des essences forestières vers des formations moins combustibles et plus résilientes aux aléas climatiques et notamment aux incendies. Les productions forestières et la biodiversité sont également favorisées à travers ces itinéraires.

Cette réhabilitation est échelonnée en trois interventions menées sur 5 ans, selon la chronologie suivante : première intervention de T0 à T+3, seconde intervention de T+3 à T+5 et troisième intervention après T+5 (T0 étant l'année de l'incendie).

Cette dernière a été menée sur des zones dites « charnières », 5 secteurs orientés perpendiculairement au couloir de l'incendie. Les interventions de restauration sylvicole ont été prioritaires sur ces secteurs pour venir en renfort de la DFCI et réduire l'intensité et la vitesse de propagation de futurs incendies.

Ces 5 zones totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles à des interventions de restauration. L'animation foncière a été menée en 2023 sur la partie privée soit 340 ha répartis entre 80 comptes propriétaires.

Deux enveloppes financières ont été attribuées à notre structure pour la mise en œuvre des travaux, pour un budget global de 505 000 euros TTC cofinancé par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.

Le taux de financement de ces travaux varie selon le type d'action et la localisation du chantier :

- En dehors des zones stratégiques le taux de financement est de 60% ;
- Au sein des zones charnières le taux de financement est de 90% ;
- Pour les actions ayant un caractère expérimental le taux de financement s'élève à 100%.

Budget global Phase 4 et financements								
	Financement	Zones Charnières		Hors Zones Charnières		Expérimentation		Total
		Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	
Enveloppe 1	Région	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	Département	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	RESPIR	20%	15 000,00 €	40%	30 000,00 €	20%	25 000,00 €	70 000,00 €
	Autofi	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	275 000,00 €
Enveloppe 2	Région	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Département	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Autofi	10%	7 500,00 €	40%	50 000,00 €	0%	0,00 €	57 500,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	100%	30 000,00 €	230 000,00 €
Total			150 000,00 €		200 000,00 €		155 000,00 €	505 000,00 €



La mise en œuvre des travaux de restauration de la phase 4 a été initiée en 2023 et devrait s'étendre jusqu'en 2026.

En 2024, 25,75 ha de peuplements supplémentaires ont été restaurés sur 16 chantiers pour un budget de 96 606 euros TTC. Cela porte le total réalisé à ce jour à 60 ha traités sur 38 chantiers pour un budget de 209 434 euros TTC, soit un taux de réalisation de 58%.

Bilan 2023				
	Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (tvx + MOE)	
Hors zones charnières	7,65 ha	4	47 863,74 €	
Sur zones charnières	9,48 ha	4	41 523,37 €	
Expérimentation	4,73 ha	3	17 846,40 €	
Sous total	21,86 ha	11	107 233,51 €	21,23%
Bilan 2024				
Hors zones charnières	11,74 ha	9	64 809,78 €	
Sur zones charnières	4,14 ha	2	10 895,68 €	
Expérimentation	9,87 ha	5	20 901,04 €	
Sous total	25,75 ha	16	96 606,50 €	19,13%
Etat d'avancement 2025 (de janvier à mars)				
Hors zones charnières	7,63 ha	5	43 283,78 €	
Sur zones charnières	0,00 ha	0	0,00 €	
Expérimentation	5,46 ha	6	48 441,49 €	
Sous total	13,09 ha	11	91 725,27 €	18,16%
Total 2023 / 2024 / 2025	60,70 ha	38	295 565,28 €	58,53%

Les 25,75 ha traités en 2024 couvrent 7 itinéraires de restauration parmi la 10ème d'actions éligibles. La répartition des surfaces traitées par type d'action est présentée ci-dessous.

Détail par action	
Action	Surface
Régénération de suberaies	3,93 ha
Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges	4,27 ha
Restauration Mélanges feuillus / résineux	6,08 ha
Régénération de pinède	1,59 ha
Conversion de maquis à arbousiers en taillis	0,32 ha
Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels	2,35 ha
Conception d'abris faune	7,20 ha
Total	25,74 ha



Les illustrations de gauche à droite et de haut en bas :

- 1- Restauration d'une suberaie issue de plantation au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (recépage des sujets dépérissants affectés par le charbon de la mère / remontée des branches basses / détournement des jeunes sujets) ;
- 2- Arrachage de mimosas en expansion dans un talweg suite au feu à la mini-pelle ;
- 3- Conversion d'un maquis à arbousiers en verger naturel pour favoriser la production de fruits (recépage des brins brûlés d'arbousiers / débroussaillage et mise à distance à 3m) ;
- 4- Conception d'abris faune à partir des troncs des sujets recépés pour la petite faune et notamment la Tortue d'Hermann.

De nouveaux propriétaires devront être mobilisés en 2025 et 2026 afin de compléter ce programme de travaux mais la mobilisation des propriétaires sur les zones charnières montre ses limites pour les raisons suivantes :

- la présence de nombreuses propriétés de petites tailles et l'éloignement entre le lieu d'habitation de ces propriétaires et leurs parcelles ;
- les faibles enjeux sylvicoles d'une grande partie de ces zones dont la gestion nécessite un investissement sans retour sur investissement significatif ;
- le découragement des propriétaires sur ce couloir de feu suite aux derniers incendies.

Remise en production des suberaies

12 adhérents bénéficiaires / 47 ha / 78 433 €

Ces chantiers permettent des débroussailllements d'ouverture pour stimuler la régénération des chênes-lièges et accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé.

Les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financement public s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés à la DFCI et Natura 2000) ;

Pour les restantes zones, l'ensemble de ces travaux peuvent être co-financés à la hauteur de 80% du montant HT des opérations, par le Département du Var et la Région Sud Paca.

La compensation au défrichement est également un moyen de financement de ce type d'amélioration sylvicole.

P. Villard demande quelle est la différence de prix entre le liège brûlé/mâle et le liège femelle.

Gisela indique que la différence est élevée, le femelle se vend à environ 1450 € la tonne à Diam Bouchage et le mâle à 350 € la tonne à Vidal Acier. Ce prix de vente étant bord de route. Les chantiers de levée de liège mâle et liège brûlé sont déficitaires car le prix de vente ne couvre pas l'intégralité des frais du chantier. L'intérêt de ce programme et de produire du liège de meilleure qualité par la suite rendant ainsi les chantiers bénéficiaires pour les propriétaires.

Plantations

2 adhérents bénéficiaires / 2,37 ha / 50 716 € HT de travaux

Nous avons un programme pluriannuel avec le château Galoupet, c'est un projet sur 5 ans, nous en sommes à l'avant dernière année.

Une plantation de plants visant à remplacer les manquants a été faite sur la plantation datant de l'automne 2023 (Château Galoupet). Un total de 17 Cormiers, Chênes liège, 163 Chênes liège, 146 Chênes à feuille rond et 35 Chênes Tauzin ont été remplacés.

Dans la continuité du programme pluriannuelle de plantation à Château Galoupet, 1 nouvelle plantation a été réalisée. Cela représente 1,67 ha et 1675 plants (mélange avec Chêne liège, Pin parasol et Chêne vert).

La plantation et le regarnis réalisés au Château Galoupet ont été financées à 50% par la Région Sud PACA.

Une plantation réalisée dans le cadre d'une compensation au défrichement a également été réalisée, pour un total de 504 Chênes liège.

De plus, plusieurs propriétaires ont planté un total de 215 Chênes liège de provenance du sud du Portugal.

Depuis 2019 ont a planté 14 367 plants dont 9 895 chênes liège. Gisela donne l'exemple de Villard Phillipe qui a une réussite de quasi 100% sur sa plantation de chêne liège provenant du Portugal.

P. Villard intervient en indiquant être pleinement satisfait de ces plants provenant du Portugal. Leur croissance est lente mais le taux de survie est de 95 % sur une station en fond de vallon sur la commune du Lavandou.

Raphael Louat demande sous quelles forme l'ASLSV reçoit les plants du Portugal.

Gisela SM indique que les plants sont issus de semis et reçu en godets provenant du sud du Portugal et rappelle l'importance du choix de la station dans la réussite de la plantation. Les essences plantées sont aussi à prendre en compte quant à leur résistance à la sécheresse au stade juvénile.



En 2023 l'ASL SV a initié l'activité de « fournisseur de graines », cela afin de colmater des problèmes d'approvisionnement en plants MFR (matériel forestier de reproduction) de chênes lièges pour ces projets de plantation. En 2024 nous avons récolté un total de 41 litres de glands de Chêne liège, vendus aux entreprises suivantes :

- 22L à la pépinière du Luberon, groupe Naudet, avec qui nous avons signé un contrat de culture,
- 3L à la EARL Krishine,
- 3L à la micro-pépinière l'Arche de Résilience,
- 13L à la pépinière Végétale Multiplication.

Les glands vendus aux pépinières EARL Krishine et l'Arche de Résilience, c'est dans le cadre d'un test pour étudier la possibilité de produire des plants localement.

Cette récolte est déficitaire pour l'ASL. La vente des glands a généré une recette de 164€/HT.

P. Villard demande où sont récoltés les glands.

Gisela Santos Matos indique qu'ils ont été récoltés à la Londe-les-Maures, à Roquebrune-sur-Argens, et un peu aux Mayons. Elle précise qu'il faut déterminer les peuplements en amont et les transmettre à la DRAAF car les glands sont à destination de production de MFR (Matériel Forestier de Reproduction) aussi, le peuplement doit être classé ou identifié en amont.

Jean Laurent Felizia précise que le pépiniériste Naudet possède le label « plants locaux » et que des projets peuvent faire appel à des plants locaux, ce label certifiant l'origine locale des semences auprès des pépinières.

Réhabilitation des vergers de châtaigneraies 2023-2028

Florian Henneau, en charge du programme de restauration des châtaigneraies fruitières présente les travaux entrepris en 2024 dans le cadre de ce programme pluriannuel de restauration.

Ce programme consiste en la restauration d'anciens vergers de châtaigniers à fruits constitués d'arbres souvent centenaires et considérés comme un habitat d'intérêt communautaire. Les enjeux associés à ces restaurations sont multiples : DFCI, patrimonial et écologique.

Ces travaux sont financés par la Région Sud depuis 2004 et le programme d'action est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (en charge de la mobilisation des castanéiculteurs) depuis 2008.

Depuis 2024 le Département du Var apporte un cofinancement de 40% supplémentaires aux 40% financés par la Région Sud. Le nouveau programme pluriannuel 2023-2028 est ainsi financé à 80% pour un budget de 97 750 euros HT.

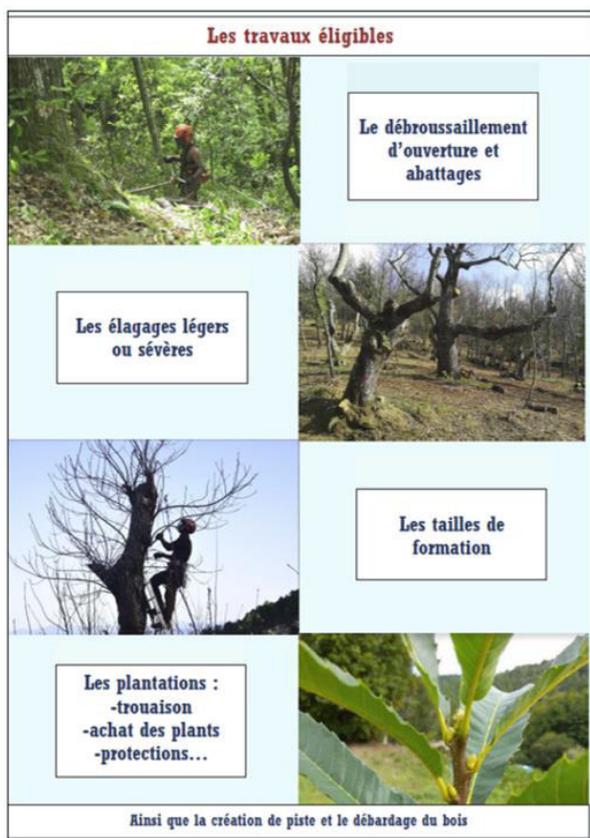
En 2024, 23 propriétaires ont été bénéficiaires de ce programme avec 4,65 ha travaillés, dont 17 propriétaires bénéficiaires des plants de la variété Marrouge. Les dépenses associées s'élèvent à 23 118 euros, soit 23% du budget pluriannuel.

A ce jour, 48 654 euros ont déjà été investis, soit 50 % du budget, ce qui laisse supposer une dépense de la totalité du budget sur 4 ans.

Bilan 2024					
	Quantité	Surface estimative	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget HT (txv + MOE)	
Elagages	0	0,00 ha	0	0,00 €	
Tailles de formation	10 arbres	0,14 ha	1	897,00 €	
Abattages	26 arbres	0,37 ha	2	5 980,00 €	
Débardage	10 m3	0,33 ha	1	1 000,50 €	
Débroussaillage d'ouverture	2,17 ha	2,17 ha	2	11 841,23 €	
Fourniture plants	114 plants	1,64 ha	17	3 399,62 €	
Sous total		4,65 ha	23	23 118,35 €	23,65%
Etat d'avancement 2025 (de janvier à mars)					
Elagages	54 arbres	0,78 ha	7	11 298,75 €	
Tailles de formation	9 arbres	0,13 ha	2	793,50 €	
Abattages	99 arbres	1,05 ha	4	6 572,25 €	
Débardage	0 m3	0,00 ha	0	0,00 €	
Débroussaillage d'ouverture	1,21 ha	1,21 ha	3	6 871,25 €	
Fourniture plants			à venir		
Sous total		3,17 ha	16	25 535,75 €	26,12%
Total 2024 / 2025		7,82 ha	39	48 654,10 €	49,77%

Les surfaces traitées annuellement sont modestes, cela s'explique notamment par le fort impact du réchauffement climatique sur cette essence dont les besoins en eau sont d'au moins 800mm annuel. De fait, les stations encore favorables à l'essence aujourd'hui et sur le moyen à long terme s'amenuisent. Ainsi, nous sommes contraints aujourd'hui d'exclure un certain nombre de châtaigneraies dont l'avenir est compromis pour concentrer les travaux de restauration uniquement sur les meilleures stations. De plus, les surfaces des chantiers sont réduites afin de limiter l'assèchement de la station et conserver une ambiance forestière.

L'illustration suivante présente les interventions de restauration comprises dans le programme de restauration pour passer à un verger entretenu.



Les photographies représentent des élagages sévères et mixtes et illustre la diversité des sujets traités et la technicité des élagages à adapter à chaque sujet en fonction de son état de vigueur et sa structure.

Georges Franco demande si un entretien a lieu sur les rejets suite aux élagages sévères.

Floriaan H. confirme qu'après un élagage sévère il est nécessaire d'intervenir quelques années après (3 à 5 ans en moyenne) afin d'enlever les rejets surnuméraires afin de sélectionner les futures branches charpentières. Les nombreux rejets pouvant être mal implantés et favoriser l'apparition du chancre lié aux frottements des branches entres-elles.

P. Villard indique avoir perdu des vieux sujets situés sur des versant sud après un élagage sévère bien qu'une bonne repousse des rejets ai été observé quelques années après. Il est également regrettable que les troncs et branches issues des abattages et élagages ne soient pas valorisés autrement qu'en bois de chauffage.

Floriaan H. acquiesce et précise que c'est en partie pour cette raison que le volume de travaux a été réduit et notamment que sur ces versants (sud-est, sud, sud-ouest et ouest) les travaux d'élagage sévère ne sont plus préconisés afin d'éviter une mortalité importante post intervention. Un élagage sur des arbres centenaires présente une part de risque qu'il faut évaluer en amont, dans le cas où l'élagage sévère fonctionne, les individus gagnent en pérennité.

Floriaan partage cet avis de valoriser le bois des rémanent issu des travaux tout en indiquant que malheureusement les troncs sont souvent creux à l'intérieur.

P. Valdelièvre intervient en expliquant que d'autres techniques sont également envisagées, notamment en Ardèche, telles que le recépage à la base des châtaigniers puis le greffage sur les nouveaux rejets.

Floriaan H. réagit en précisant qu'il y a un fort attachement à ces arbres souvent multi centenaires ayant un intérêt écologique important (notamment par leurs cavités et nombreux dendromicrohabitats) et étant des éléments du patrimoine historique. Pour ces raisons cette technique n'est pas préconisée par l'ASLSV.

G. Franco demande quelle est le taux de survie des plants de châtaignier.

Floriaan, indique qu'un suivi a été réalisé il y a 2 ans sur des plantations datant de 5 à 10 ans et que le taux de survie était de l'ordre de 60 %. La principale cause d'échec étant le manque d'arrosage car le châtaignier, contrairement aux autres essences forestières, nécessite un arrosage soutenu en période estivale. Il est préconisé de le faire sur les 5 premières années après sa plantation. Ainsi, il faut pouvoir avoir l'eau nécessaire et accessible dans la châtaigneraie et surtout le temps nécessaire.

Natura 2000



Un adhérent a bénéficié d'un contrat Natura 2000 pour l'exercice 2024. La surface du chantier représente 1,34 ha sur la commune de Collobrières pour un montant HT de 4 997 €.

Un premier contrat avait été établi en 2018 pour la mise en régénération du chêne -liège l'année 2024 consistait en une repasse du débroussaillage afin de favoriser et maintenir la régénération naturelle du chêne-liège et de réduire la concurrence des ressources avec le maquis.

Ces travaux ont été financées exceptionnellement par la Région et sont réalisés dans l'objectif d'aider à maintenir l'habitat suberaie qui est classée d'intérêt communautaire par le réseau Natura 2000. La tortue d'Hermann bénéficie également de ces actions, car la suberaie fait partie de cet habitat



Cette photo illustre la repasse de débroussaillage, 5 ans après. De la régénération naturelle ont été observé ainsi que de nombreux semis.

C. Amrane demande si seul un contrat Natura 2000 a été réalisé et indique que le réseau N2000 sur le territoire des maures et conséquent.

Camille D acquiesce et précise qu'un seul contrat a été réalisé sur l'exercice de l'année 2024 dû à la disponibilité des entreprises et que deux autres contrats ont été fait en début d'année 2025. Par ailleurs l'ASLSV dépose principalement des contrats forestiers lié à ses domaines de compétences. Les financeurs ont une volonté de diversifier davantage les mesures des contrats, ce pourquoi l'ASLSV essaye de diversifier les mesures réalisées dans ses propositions de contrats.

3.1 Expertise forestière

Documents de gestion durable

17 DGD (documents de gestion durable) validés par le CNPF en 2024 dont 7 sont des CBPS. Dans les Plans Simple de Gestion, 3 sont de première génération, pour une surface totale de 450,64 ha et 7 renouvellements, pour une surface totale de 877,36 ha.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 20 ha, il s'agit d'un « code de bonnes pratiques sylvicoles », document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 20 ha, ce document de gestion prend un caractère obligatoire et s'appelle un « plan simple de gestion ». Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Région PACA a été approuvé le 4 novembre 2023.

Extrait du site internet du CNPF PACA :

« Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole -les SRGS- sont les déclinaisons de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptées aux spécificités des forêts privées régionales. Chaque SRGS définit ainsi les règles de gestion durable pour les forêts privées de chaque contexte régional.

« Ce document sert de référence légale au CNPF pour agréer ou non un document de gestion en forêt privée : Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole, ou Règlement Type de Gestion. »

FEADER Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le massif des Maures

L'objectif de ce projet est de poursuivre les efforts d'inversion d'une déprise forestière qui accroît les risques naturels (incendie) et provoque la fermeture des milieux et par conséquent des pertes de biodiversité.

Ce projet vise à faciliter la « mobilisation de la ressource forestière à haute valeur ajoutée » et pour cela, le collectif des partenaires concernées (ONF, CNPF, ASL et SMMM), travaillent sur :

- Diminuer les coûts de transport liés à une desserte difficile, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le Massif,
- À mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

Ce projet est arrivé à sa fin en septembre 2024.

MED4CORK – projet Européen du programme InterregMed

Il s'agit d'un projet initié en 2021 (phase de réflexion). Un dépôt a été fait en mai 2024.

C'est la Région Sud PACA le chef de file et les autres partenaires sont :

- L'ASL Suberaie Varoise, France
- Le ISA (Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne), Portugal,
- Le Consorci Forestal de Catalunya, Espagne,
- Centre de la Propietat Forestal, Espagne,
- L'Agence régionale des forêts et de l'environnement de Sardaigne "FoReSTAS", Italie,
- L'Agence Régionale de Recherche Agronomique de Sardaigne "Agris Sardegna", Italie,
- L'Agence national des Forêts Hrvatska Sume, Croatie.

Ce projet visait travailler sur trois axes, à savoir :

Axe 1 : Améliorer les modèles sylvicoles de gestion des Suberaies, plus adaptés au contexte climatique actuel et futur. Ces nouveaux modèles devront prendre en compte et améliorer la valeur écologique, environnementale et économique des Suberaies.

Axe 2 : Adapter le modèle climatique Catalan "Climark" pour qu'il puisse être utilisé en France et chez nos partenaires.

Axe 3 : Créer un certificat européen pour le métier de leveur de liège.

Etude renouvellement forestier - Les cas spécifiques des forêts Varoises de Chêne-liège et de Pin Parasol

Etude financé par :



Objectifs :

- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Chêne liège,
- Elaborer un cahier de charges pour la production de plants de chêne liège de qualité,
- Analyse de la productivité en fruit (quantitative et qualitative), des peuplements de Pin Parasol classés actuellement pour la récolte de graines.

Intérêt du projet

- Vérifier la viabilité, la quantité et la qualité des graines fournis par les peuplements de Chêne liège et Pin Parasol sélectionnés pour la production de MFR,
- Questionner la possibilité de travailler avec les graines issues de récoltes de peuplements situés plus au sud (Espagne, Maroc, Portugal) et avec une qualité de graines plus intéressantes (intérêt génétique). Pour rappel seul les provenances locales sont autorisées dans de cadres de projets financés par les aides de l'état,
- Contribuer à la recherche de solutions, pour une production suffisante de plants en vue de la hausse des projets de plantation prévus d'ici 2050,
- Contribuer à améliorer les étapes de production de MFR en Chêne liège de haute qualité (de la graine au plants),
- Contribuer à la production des plants génétiquement mieux adaptés au réchauffement climatique,
- Contribuer au maintien de deux habitats d'intérêt communautaire.

Ce projet a été conclu en 2024.

Suivi post-incendie

Floriaan Henneau, en charge des travaux RTI présente le suivi réalisé en 2024 sur les travaux entrepris suite à l'incendie de Gonfaron de 2021.

Les travaux de restauration post incendie mis en œuvre dans le cadre de la « phase 4 » de restauration des peuplements à moyen et long terme font l'objet d'un suivi sur 8 ans. Ce suivi sera financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour un budget total de 32 000 euros. L'objectif étant d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des diverses opérations menées (recépages, débroussaillage alvéolaire, sélection de rejets, tailles de formation...) sur la régénération des peuplements.

En 2024 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés pour un budget de 12 000 euros. Ces derniers ont consisté en l'implantation des placettes tests sur le chantier et des placettes témoins sur des espaces non traités attenants et à la prise de données stationnelles et mesures sur la végétation.

Ainsi sur les 9 itinéraires suivis, 5 feront l'objet d'un suivi car la surface traitée par les deux maîtres d'œuvre (ASL et ONF) permet l'implantation d'un nombre suffisant de placettes. Les itinéraires retenus sont les suivants :

- Restauration de suberaie : 5 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus avec Chênes-lièges : 3 couples de placettes
- Restauration de mélanges feuillus – résineux : 5 couples de placettes
- Régénération de pinède : 5 couples de placettes
- Conversion de maquis d'arbousiers en vergers naturels : 4 couples de placettes



Expertise sanitaire

L'ASL SV assure les missions de correspondant observateur pour le Département Santé des Forêts depuis 2015 et compte aujourd'hui 2 correspondants observateurs (Gisela et Floriaan) sur les 4 du département.

Floriaan Henneau présente les missions menées en 2024 dans le cadre de cette expertise.

En 2024 environ 42 jours ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires. Les principales missions menées peuvent être regroupées de la façon suivante :

-Veille sanitaire : Surveillance et suivi régulier de l'évolution des principaux pathogènes courants affectant les essences forestières de nos massifs (comportement anormal, phase d'épidémie).

-Suivi annuel de placettes : Notation d'un réseau de placette principalement de Chênes lièges pour suivre l'évolution de l'état de vigueur et sanitaire.

-Suivis spécifiques : Suivi annuel sur des protocoles spécifiques (Processionnaire du Pin, Platype post levée de liège, Plantations de l'année, Piégeage monochamus : surveillance nématode, Organismes invasifs...).

L'année 2024 a été une bonne année pour nos forêts varoises. Cette dernière ayant été marquée par le retour à une pluviométrie annuelle dans la moyenne avec des cumuls de pluie atteignant les 1 000mm sur de nombreuses communes.

Dans les faits notables de l'année 2024 on relève :

- ➔ une amélioration du déficit foliaire des Chênes lièges passant de 56% en 2023 à 50% en 2024.
- ➔ la forte progression de la Cochenille tortue (*Toumeyella parvicornis*), pathogène arrivé sur notre territoire en 2021 à Ramatuelle. L'important développement et l'expansion de cette cochenille pourrait être lié au peu de températures négatives hivernales début 2024. Le pathogène a progressé vers l'Ouest sur les communes de Cavalaire, Bormes les Mimosas et du Rayol Canadel mais également au sein du massif sur La Garde Freinet et Le Plan de la Tour (identifiés fin 2024). De fortes attaques ont eu lieu sur le golf de Saint Tropez, cœur du foyer, mais les arbres impactés ont bien réagi grâce à la pluviométrie améliorant leur état de vigueur. On notera enfin l'identification d'un prédateur naturel présent sur certains arbres impactés, une espèce de lépidoptère à l'état larvaire, qui traduit une réponse de l'écosystème et apporte un espoir de régulation du pathogène.
- ➔ L'incendie de Vidauban, survenu en juin 2024, constitue un point de vigilance avec le risque de développement de pathogènes de faiblesse : notamment le charbon de la mère sur les Chênes lièges mais également des scolytes sur les Pins maritimes et Pins parasols aux abords de la zone impactée (Hylésime destructeur et Erodé).

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par pathogène, sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CRPF, 1 ONF et 2 ASL).
<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-r326.html>



3.2 Actions de promotion

Au Local

- Organisation d'une réunion d'information auprès des propriétaires privées sur l'importance de gestion des Suberaies (Plan de-la-Tour). Cela dans le cadre du projet FEADER « Mobilisations des Ressources Forestières à Haute Valeur Ajoutée.



- Trois journées de démonstration de levée de liège auprès des propriétaires forestiers, des vignerons et des salariés du Crédit Agricole.



- Participation avec un stand sur la filière liège à la 3ème édition de l'évènement « Sur les Chemins des Anges » organisé par les vignerons Côtes de Provence Notre-Dame des Anges et le CIVP.

Au National :

- Article dans la Revue Forêt de France sur les travaux de Restauration des Terrains Incendies, réalisés suite à l'incendie de Gonfaron.

Et après l'incendie ?

Après le passage d'un incendie, les propriétaires forestiers se trouvent confrontés au vaste chantier de la reconstruction des peuplements détruits. Dans le Var, une association leur apporte un soutien.

Un incendie de forêt est toujours une catastrophe. D'abord en raison des victimes humaines qu'il provoque, mais aussi parce qu'une forêt qui brûle n'est jamais un fait divers banal. Par son caractère spectaculaire et par sa portée symbolique, et en dépit des moyens de lutte modernes, la destruction d'une forêt par le feu renvoie à notre impuissance face au pouvoir des éléments.

En France, depuis l'incendie dévastateur de 1946 dans les Landes où a fait 82 victimes, les incendies de forêt ne sont plus aussi meurtriers. Mais les surfaces forestières incendiées ont considérablement augmenté ces dernières années. En l'espace d'une décennie, et en moyenne annuelle, elles sont passées d'environ 10 000 hectares brûlés chaque année à près de 30 000 hectares sur la période 2017-2022. Une fois le brasier éteint et les flux des projecteurs météorologiques éteints, que devient le bien détruit ? Les propriétaires forestiers, eux, savent bien qu'après le traumatisme de la destruction il faut se remettre à travail.

Ceux des Landes ont beaucoup perdu lors des incendies de 1946, d'autant que rares sont les forêts privées couvertes contre le risque d'incendie (voir aussi l'interview de François Carou). Les préjudices non indemnisés sont donc élevés : perte de valeur actuelle et d'avenir des bois, trouble de gestion, frais de reconstruction, risques sanitaires, d'invasion, atteinte à la biodiversité... Et les reportes à attendre d'une éventuelle vente des produits incendiés sont maigres : des pins matures qui se vendent sur pied 60 €/m³ au printemps 2022 ne valent plus que 30 €/m³ après le sinistre.

Une fois l'évacuation des bois réalisée, la prolifération potentielle des scieries du pin rend souvent nécessaire un broyage des résanants. Mais un autre danger guette les forêts, surtout celles installées sur des topographies mouvementées. Besoin de sols, face à ces dommages post-incendies, le propriétaire seul se sent demuni. Le regroupement peut cependant lui offrir des solutions.

C'est le cas dans le département du Var où le feu de Gonfaron en août 2021 a dévasté 7 000 hectares de forêts. « Sur ce site, 69 h a été abimé des forêts privées appartenant à 1 067 particuliers », indique Florian Hermeau, ingénieur forestier à SAS, Suberbie Varois. Cette association, qui regroupe 328 adhérents dans le Var, promeut la sylviculture du chêne-liège et organise la commercialisation de son bois depuis à un fabricant français.

reçu, avons opéré prioritairement des interventions ». Florian Hermeau ajoute qu'il a fallu battre le rappel des propriétaires concernés et leur proposer l'aide de SAS.

Chez ceux qui ont accepté, il s'est d'abord agi d'évacuer les bois encore commercialisables vers la centrale biomasse Sgkiana du Brignoles (Var). La reconstruction s'en est suivie. SAS, qui a fait un effort des leurs, ce qui n'est pas simple, rapporte Hervé Pallier, un propriétaire du secteur. Il a été décidé de recéper des chênes-lièges et d'éluder feuillus et d'édifier des abris laune, notamment pour la sortie d'hivermons. L'association m'a aussi convaincu d'installer des fascines sur des versants fortement endommagés afin d'éviter l'érosion des sols.

D'autres propriétaires ont également abondé financièrement à SAS. C'est le cas d'Etienne Pirmes possédant six hectares de pin et de chêne-liège, dont une partie détruite par l'incendie de 2021. « J'ai trouvé l'initiative de SAS, pertinente, notamment le projet collectif de créer des zones charnières. De plus, sur les travaux de reconstruction engagés sur ma propriété, les Financements de SAS, ont couvert 90 % du montant des interventions », souligne Etienne Pirmes.

Bernard Réat

Les étapes clés après un incendie de forêts

Une étude pilotée par le Syndicat mixte du Massif des Maures a défini une stratégie intégrée en vue de réhabiliter les forêts dévastées par l'incendie. L'AS, a été missionnée pour mettre en œuvre les travaux prévus dans ce programme. « Des Zones sensibles pour la vitesse de propagation des flammes ont été définies et sur lesquelles

Un hectare du CNPF liste les actions prioritaires à mener à la suite d'un incendie. Après la sécurisation des lieux, les démarches juridiques et d'assurance relatives au sinistre sont engagées. Des mesures de suivi sont à mener et de valider l'impact du feu sur les parcellaires. L'implantation des bois dans le respect de la réglementation en vigueur doit intervenir rapidement afin d'éviter leur disparition et d'assurer un revenu minimum du propriétaire. La reconstruction s'engage après avoir mesuré les besoins sanitaires des sols agricoles des riverains (travaux de non-dépense, épandage de saumure, etc.) et, sans le préjudice. En effet, l'apport de saumure à l'année n-1 et n-2, suivant l'incendie, peut nuire à privilégier la régénération naturelle, sachant que les plantations de complémentaires pour permettre la mise du propriétaire à pied d'œuvre habitable.

- Participation vidéo sur la protection et conservation de la forêt méditerranéenne pour le Fond de dotation Sens du Sauvage.

GISELA SANTOS MATOS
INGÉNIEURE FORESTIER - SAS SUBERBIE VAROIS
donc elle a besoin d'être renouvelée.

sensdusauvage

Découvrez l'interview de @giselasantosmatos, ...

filipapits a commenté

- Organisation d'un voyage d'étude sur la filière arbousier au Portugal, ayant l'objectif d'échanger et de profiter des 20 ans d'expérience des partenaires portugais dans ce domaine.

Dans le cadre du partenariat autour du FEADER : « Mise en œuvre d'un projet de coopération pour la structuration d'une filière autour de l'arbousier », piloté par le PNR de la Sainte Baume, nous avons invités Stéphanie Singh du PNR de la Sainte Baume et Nicolas Plazanet de Forêt Modèle de Provence.

Le programme a été le suivant :

Jour 1

- Participation à la VIIème rencontre de l'arboise et de l'arbousier :
- Visite d'une plantation d'arbousiers,
- Visite de la distillerie Lenda da Beira,
- Séminaire.

Jour 2

- Visite de GreenClon : pépinière de production de plants d'arbousiers par micro-propagation (culture in-vitro de clones),
- Visite du verger à clones d'arbousiers de l'école d'ingénieur en agronomie - ESAC (Escola Superior Agraria de Coimbra).

Jour 3

- Rencontre avec l'association Montis sur la valorisation des terrains marginaux,
- Visite d'OliPlant - pépinière de production de plants d'arbousiers issus de graine

4. Rapport financier 2024



Le bilan au 31 décembre 2024, présente :

A l'actif 476 113 € dont :

- 12 418 € d'immobilisations. Ces investissements qui restent à amortir concernent essentiellement les véhicules et un peu de matériel de bureau.
- 48 432 € de créances usagers. Ce sont les sommes restant à encaisser de la part des adhérents et partenaires ayant bénéficiés de prestations de service
- 234 602 € d'autres créances. Il s'agit de sommes dues à l'ASL et non encaissées au 31 décembre, essentiellement des subventions ou des financements privés. Ce montant représente un peu plus de la moitié des subventions et financements privés de l'exercice 2024. Cette somme significative montre les besoins de trésorerie de l'ASL pour faire face au délai d'encaissement des subventions et/ou financements privés pour des actions déjà réalisées. Pour comparaison, au bilan de l'exercice 2023, les « autres créances » s'élevaient à environ 250 460 €.
- 180 661 € de Trésorerie contre 155 068 en 2023.

Au passif 476 113€ dont :

- 185 722 € de fonds propres, réserves des années antérieures.
- 26 740 € de dettes financières. Il s'agit d'emprunts pour l'achat de véhicules et d'un Prêt Garanti par L'Etat, souscrit à l'époque du Covid et qui est toujours en cours de remboursement.

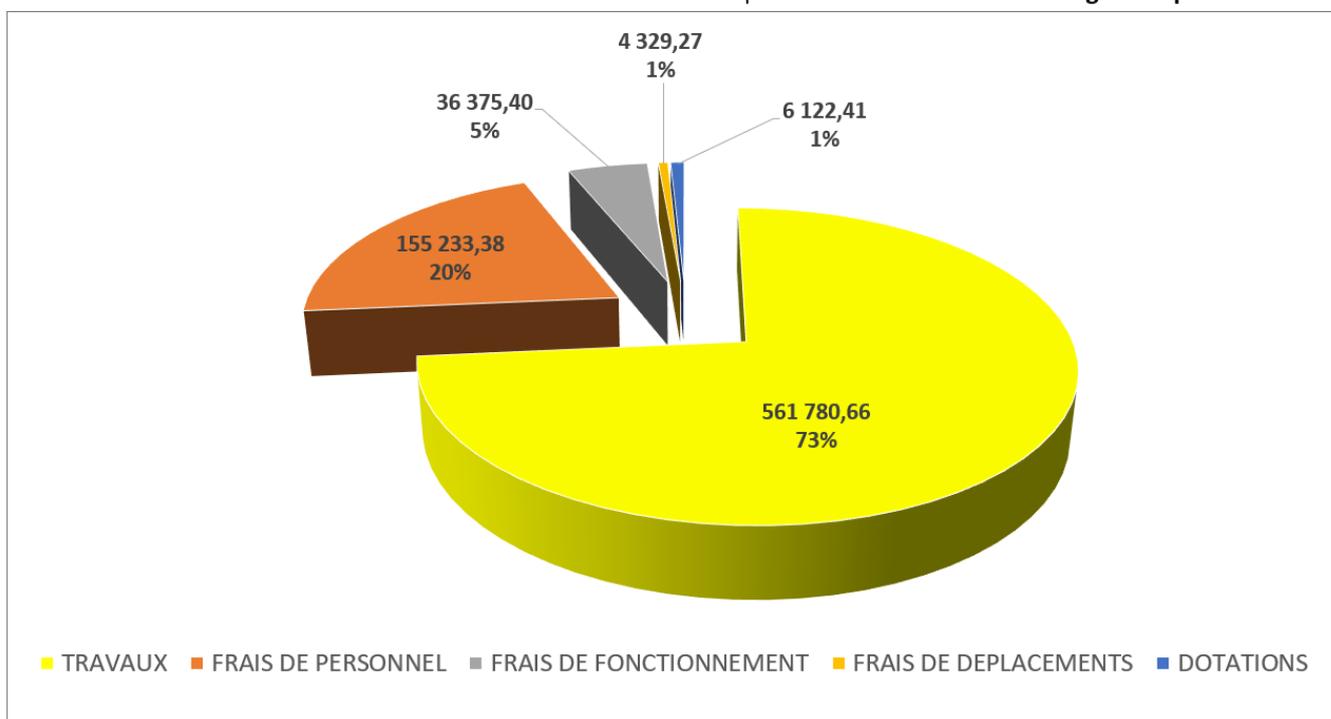
Le fonds de roulement, représentés par les fonds propres et les dettes financières auxquels on soustraie les immobilisations nettes, permet de financer le fonctionnement de l'ASL. Ils s'élèvent à 200 044€. Cette somme reste faible face au budget annuel d'environ 800 000€ et implique une gestion de trésorerie minutieuse.

- 84 222 € de dettes fournisseurs
- 179 429 € d'autres dettes. Il s'agit de dettes fiscales et sociales et des sommes laissées par les adhérents sur leur compte courant. Ces sommes permettent de faciliter la gestion de la trésorerie de l'ASL tout comme les avances faites sur travaux.

4.1 Le Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Répartition des **763 841 € de charges d'exploitation**



Charges :

Les charges s'élèvent à 763 841€.

Elles sont surtout liées aux travaux.

Pour rappel l'ASL représente les propriétaires adhérents et est transparente vis à vis des travaux réalisés sur leurs propriétés forestières. Ces travaux représentent la majeure partie des charges d'exploitation de l'ASL avec 561 780,66€.

Les frais de personnel représentent le deuxième poste de charges avec 155 233,38€. Le personnel assure la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux ainsi que l'animation foncière évoquée dans le rapport d'activité.

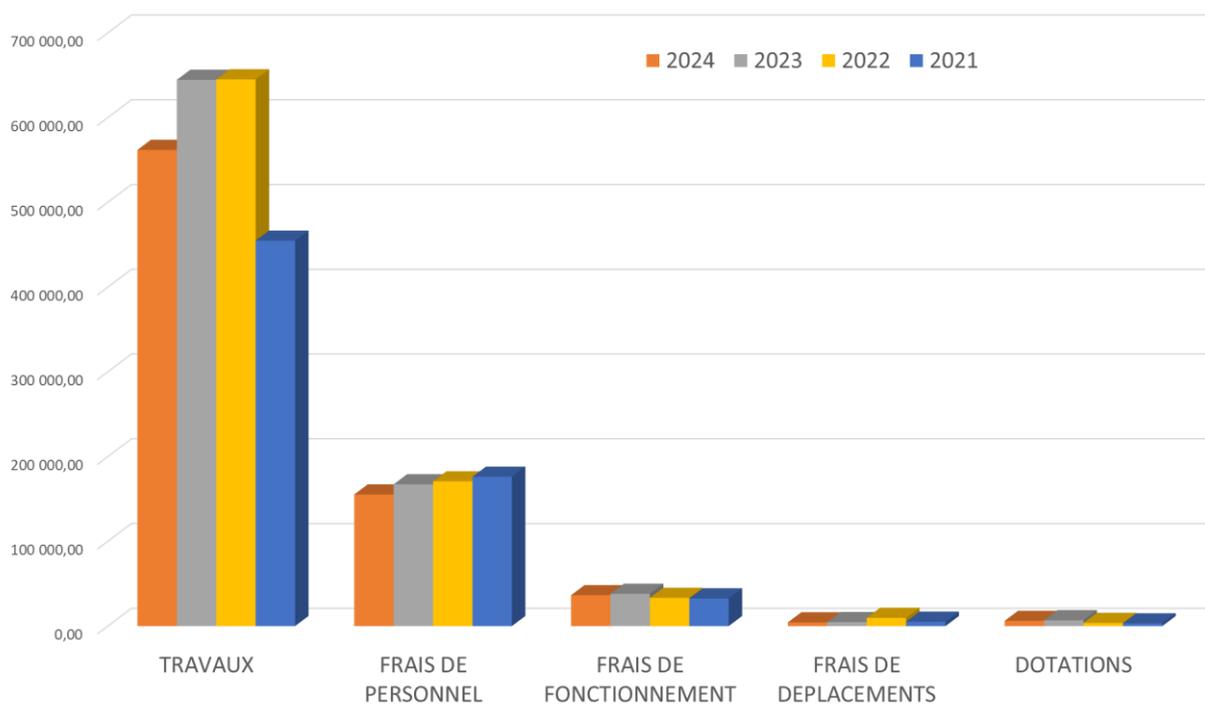
Les frais de fonctionnement s'élèvent à 36 375,4€. Ces frais comptent le loyer, les honoraires, les abonnements téléphoniques, ...

Les frais de déplacement ont été isolés des autres frais pour suivre leur volume et leur évolution compte tenu de la nature de l'activité de l'ASL qui implique beaucoup de déplacements. Cependant ces frais restent minimes avec 4 329,27€ pour l'exercice 2024.

Les frais de dotation, désignent le montant des amortissements (répartition des coûts des investissements sur la durée d'utilisation du matériel) et des provisions effectuées au cours de l'exercice. Ils s'élèvent à 6 824,73€.

Evolution des charges :

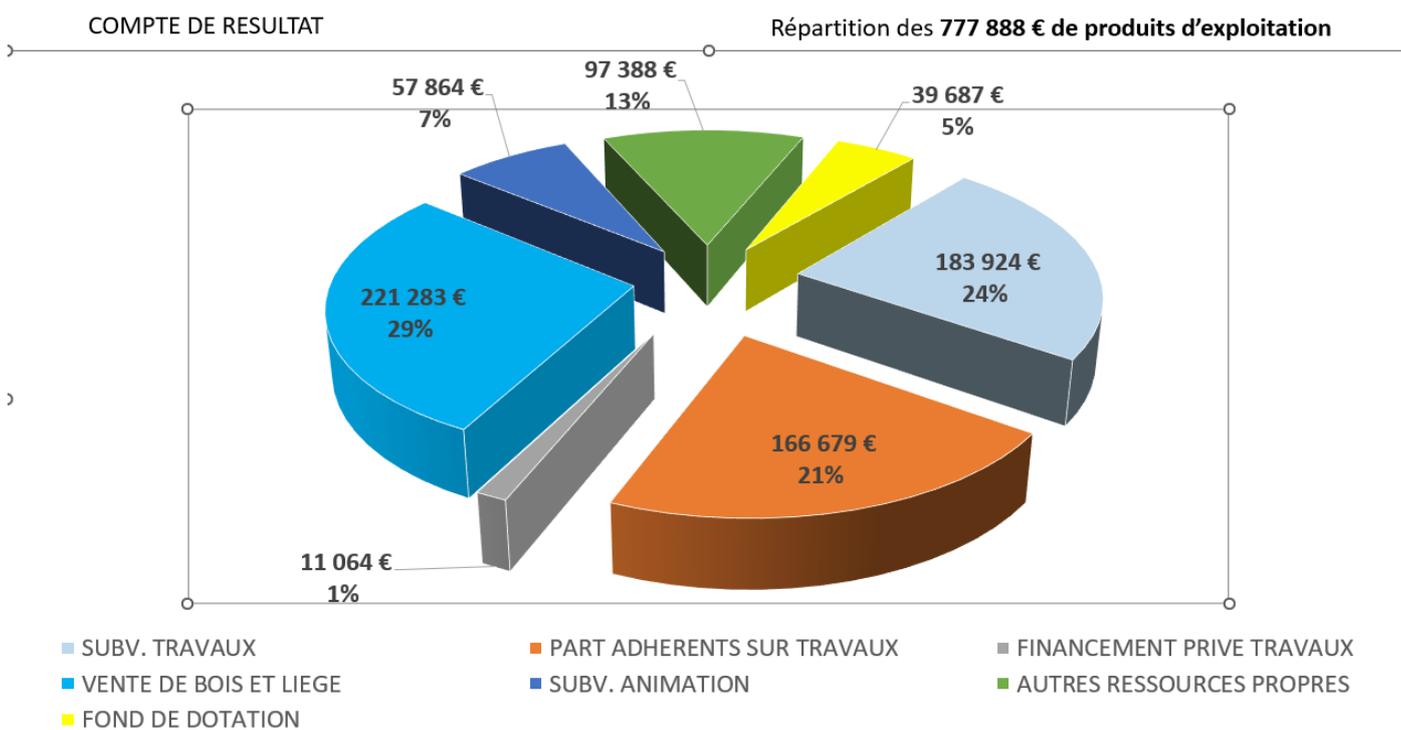
Le graphique suivant illustre l'évolution des charges sur les 4 dernières années.



On observe une baisse des charges sur travaux en 2024.

Pour les charges 2024, ce sont le programme RTI et l'exploitation du liège les postes de dépenses les plus importants.

Produits



On voit que les financements sont très variables.

Les principaux produits proviennent des subventions sur travaux à hauteur de 24%, avec un montant total de 183 924 €. La part d'autofinancements (travaux payés par les propriétaires adhérents) s'élève à 166 679 € soit 21% des produits. Les participations privées, s'élèvent à 50 751 € et proviennent du Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt, de Diam Bouchage.

La grande majorité de ces financements privés financent des travaux chez les propriétaires adhérents, 1 000 € sont consacrés à une étude.

Les ventes de bois et liège représentent 221 283 € soit 29% en 2024, contre 172 000 € en 2023.

La subvention animation désigne un financement public, non pas sur les travaux mais sur l'animation de l'ASL. Ce produit de 57 864 € provient du Département du Var, de la Région Sud PACA et de l'Etat.

Les autres ressources propres incluent les prestations de service réalisées par l'ASL, des études et les cotisations des adhérents. Elles s'élèvent à 97 388 € pour l'exercice 2024.

Sur les cotisations, nous avons une légère augmentation mais qui reste globalement stable 21 000 € cette année contre 19 000 € en 2023.

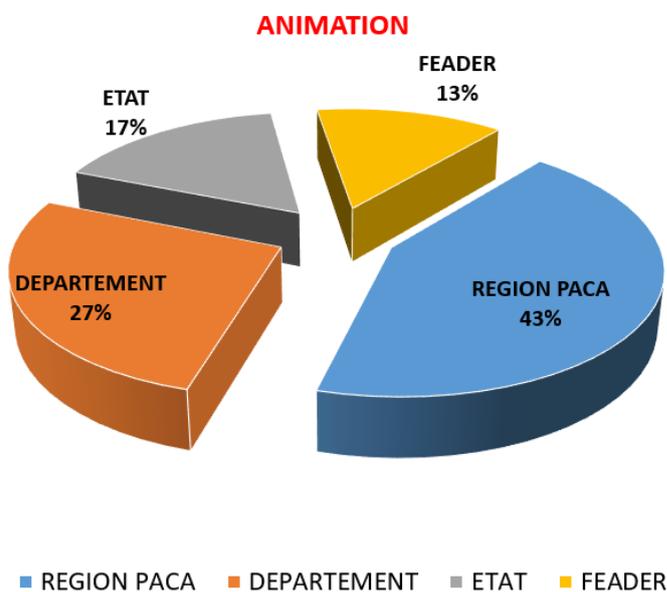
On constate une diminution de la participation des tiers financeurs à hauteur de 184 000 € comparativement à 2023.

Cette évolution est directement liée au volume de travaux réalisé sur l'exercice

Détail de la répartition des subventions d'animation

Répartition des subventions publiques

Répartition des 57 864 € de subvention d'animation



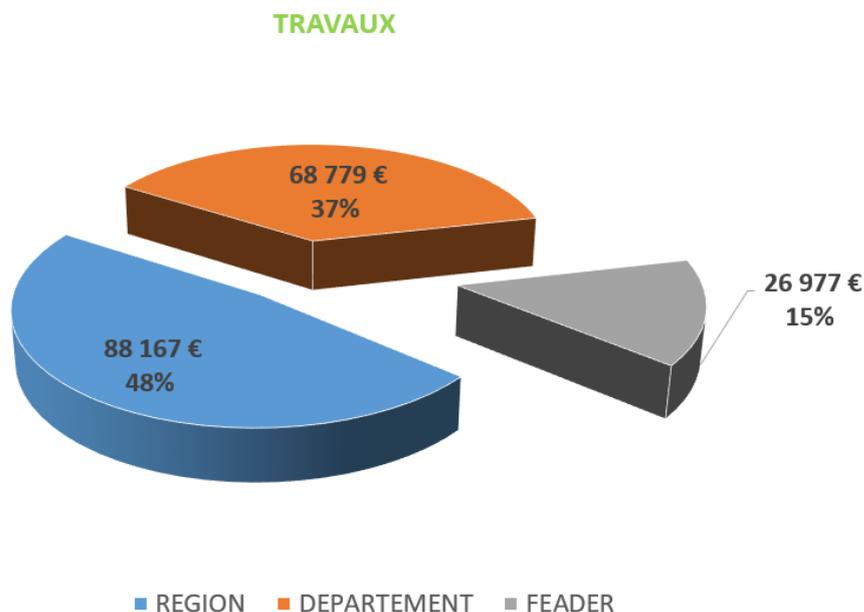
La Région Sud PACA est le principal financeur de l'animation de l'ASL c'est la Région à hauteur de 43% soit 25 000 €, viennent ensuite le Département du Var, 15 500 €, l'Etat puis l'Europe.

En 2026, la Région ne subventionnera plus l'animation. Il faudra trouver d'autres financeurs.

Détail de la répartition des subventions travaux :

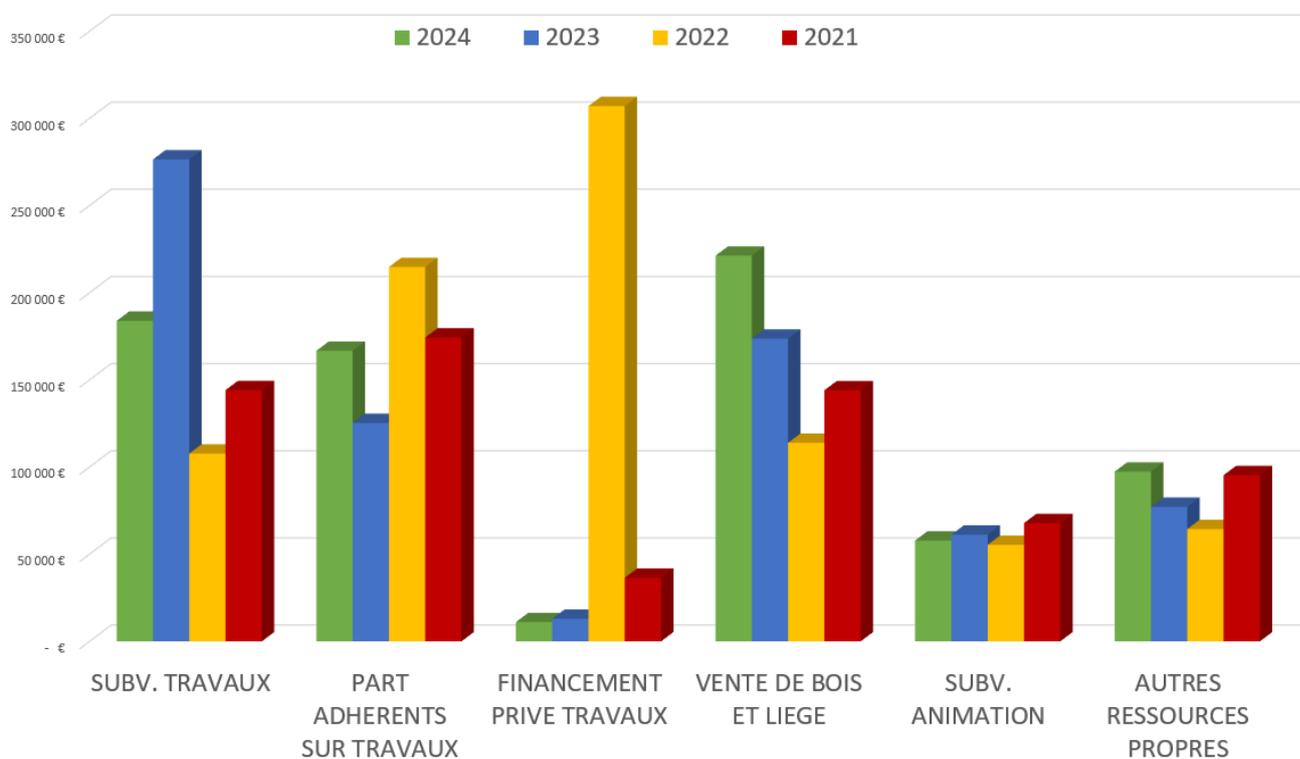
Répartition des subventions publiques

Répartition des **183 924 € de subvention Travaux**



La Région Sud PACA est le principal financeur des travaux avec 48% des subventions sur travaux soit 88 167 € pour l'exercice 2024. Le Département du Var a subventionné 68 779 € de travaux et l'Europe a financé 26 977 € de travaux avec le FEADER (travaux DFCI et Natura 2000).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des produits d'exploitation depuis 2021



Les variations dépendent de la nature des travaux réalisés sur les propriétés des adhérents.

Le résultat de l'exercice 2024 est positif à hauteur de 14 047 €.

Les comptes annuels ont été mis à disposition des participants. Ces comptes ont été présentés et arrêtés au Conseil Syndical et audités par Caroline Oundjian, Commissaire aux Comptes.

La présentation des comptes ne soulevant pas de question, Gisela Dos Santos Matos donne la parole à la commissaire aux Comptes pour son audit légal.

Caroline a mis l'accent sur le fait que la perte des subventions d'animation oblige les associations à fonctionner comme une entreprise commerciale, l'obligeant de s'écarter de sa vocation première.

Elle rappelle aussi qu'il faudra essayer de faire des bénéficiaires à l'avenir, car il peut y avoir un gros risque en cas d'impayé.

Rapport de la Commissaire aux Comptes

L'intégralité du rapport de la Commissaire aux comptes est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2023 »

Caroline Oundjian, Commissaire aux Comptes, renouvelée durant l'AG du 24/05/24, pour un mandat de six exercices, rappelle sa mission. Elle intervient après le travail de l'expert-comptable, mais aussi tout au long de l'année. Sa mission consiste à auditer les comptes, veiller à la pérennité et au bon déroulement de l'activité de l'association. Elle veille également au bon usage des ressources de l'association, et apporte sa garantie aux partenaires de la bonne utilisation des subventions.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 21 Mars 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sa mission s'est réalisée sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date d'émission de son rapport, le 15 mai 2025. Elle s'assure que les subventions dues à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2024, sont bien encaissées en 2025. Son mandat a été renouvelé l'année dernière pour une durée de 6 exercices.

VOTES

- ✓ Le rapport moral et le rapport d'activités 2024 sont approuvés l'unanimité.
- ✓ les rapports financiers sont votés l'unanimité.
- ✓ l'affectation du résultat sur les Réserves est votée l'unanimité.
- ✓ Il est donné quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2024 à l'unanimité.

5 . PERSPECTIVES 2025

Au-delà de la poursuite de ses activités habituelles (animation foncière, exploitation de produits (liège et bois), expertise forestière et sanitaire, travaux forestiers) l'ASL a plusieurs projets pour l'année 2025, ces derniers sont présentés par Floriaan Henneau.

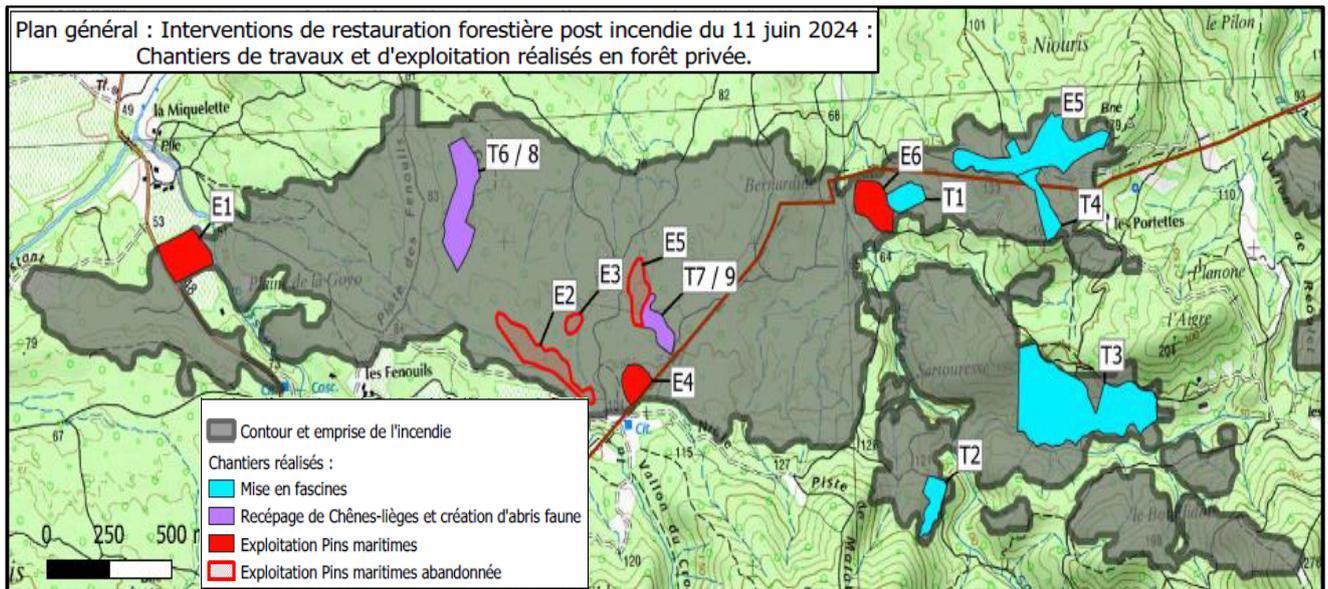
5.1 RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIES : INCENDIE DE VIDAUBAN 2024

L'incendie survenu le 11 juin 2024 a impacté environ 300 ha à cheval sur Vidauban et La Garde Freinet. La surface impactée est pour moitié privée et pour moitié publique et 50% de la surface se situe au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

Suite à l'incendie nous avons prospecté les surfaces privées impactées en juillet 2024 afin de dresser un diagnostic des peuplements impactés et évaluer les interventions sylvicoles prioritaires à mener. Suite à ce diagnostic l'animation foncière a été menée auprès des 9 comptes propriétaires concernés (19 propriétaires du fait des indivisions). Dans le même temps les échanges ont été initiés avec les financeurs pour définir les modalités de financement de ces actions, mais également avec la DREAL et le gestionnaire de la RNNPM dans le cadre de la demande d'autorisation administrative nécessaire pour intervenir sur cet espace protégé.

En février 2025 les interventions de restauration par mise en fascines et recépage et les coupes d'exploitation de bois brûlés ont ainsi pu démarrer suite à l'adhésion des propriétaires concernés à l'ASL, au conventionnement avec les financeurs et suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'intervention au sein de la RNNPM.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des chantiers mise en œuvre sur la propriété privée impactée.



Ce programme de restauration a été financé à 100% par la Région Sud (25%), le Département du Var (25%) et le Fonds de Dotation ONF Agir pour la forêt (50%) pour un budget prévisionnel de 99 600 euros TTC. Le détail des interventions réalisées en 2025 est présenté ci-dessous.

Bilan interventions réalisées en 2025					
Intervention		Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (txv + MOE)	
Travaux de restauration	Mise en fascines	18,11 ha	5	84 302,05 €	
	Recépages	4,55 ha	2	9 682,40 €	
	Conception d'abris faune	4,55 ha	2	1 356,60 €	
Exploitation de bois brûlés		4,98 ha	4	3 540,00 €	
Total :		32,19 ha	13	98 881,05 €	99,28%

5.2 Feader : Mise en œuvre d'un projet de coopération pour la structuration d'une filière autour de l'arbousier sur le PNR de la Ste-Baume et les massifs cristallins Varois

Ce projet vise à étudier toute la chaîne de valeur autour de la valorisation de l'arbousier afin de lancer le développement d'une filière de valorisation de cette essence.

Ce dernier est à l'initiative du PNR de la Sainte Baume est en cours de montage en amont de la sortie d'un Appel à Projet FEADER attendu courant 2025. L'ASL et Forêt Modèle de Provence sont partenaires référents sur ce projet qui regroupe un consortium des différents acteurs en lien direct avec la filière de valorisation de l'arbousier en devenir : représentants forestiers et agricoles, pépiniéristes, transformateurs...

Ce dossier s'articule autour des 9 axes de travail suivants :

1/ Cartographie des peuplements à arbousiers sur le territoire d'étude par télédétection : définir un ordre de grandeur du potentiel de surface productive en surface.

2/ Identification de la présence d'écotypes adaptés à des conditions stationnelles spécifiques (calcaire/acide ; station gélives/non gélive ; stations arides) et identification des sujets dont la productivité et la qualité des fruits est intéressante pour être multiplié en pépinière.

3/ Production de plants en pépinière (par reproduction sexuée : semis de graines et végétative par clonage : micro-propagation).

4/ Conduite en milieu forestier : chantiers tests sur différentes stations et différentes modalités de conduite (taillages / recépages) et plantations d'enrichissement.

5/ Plantation et conduite en milieu agricole.

6/ Test de productivité de la récolte sur milieux déjà productifs : comparaison du rendement de récolte en fonction des conditions de terrain et de la densité en arbousiers.

7/ Transformation des produits et recherche sur les différentes débouchées et leur potentiel (alimentaire / cosmétique / bois / fleuristes).

8/ Analyse socio-économique chaîne de valeur : acteurs et scénarii de développement et stratégie.

9/ Communication : Journée technique de l'arbousier / Verger conservatoire / Retour d'expérience : Voyage d'étude dans un pays producteur.

5.3 Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies fruitière des Maures face au changement climatique

Ce projet a pour objectif d'orienter la mise en œuvre du programme de restauration des châtaigneraies spatialement et techniquement en priorisant les stations d'avenir et en favorisant des techniques améliorant les conditions stationnelles face au réchauffement climatique.

Ce dernier est monté avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var et devrait intégrer les nouveaux dispositifs d'aide de la Région Sud et du Département du Var pour les études et diagnostics avant travaux. Le dispositif ciblé permet un cofinancement à hauteur de 80%.

Le contenu de ce projet devrait s'étaler sur 6 ans et faire l'objet de 2 dossiers distincts d'une durée de 3 ans chacun.

Son contenu s'articule autour des 4 actions suivantes :

1/ Etude, Identification cartographique des zones prioritaires, hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.

2/ Diagnostic foncier des secteurs prioritaires.

3/ Diagnostic sur secteurs en dépérissement auprès des castanéiculteurs pour la mise en place de productions alternatives.

4/ Diagnostic pour la mise en place d'aménagements en hydrologie régénérative auprès des castanéiculteurs.

5.4 BUDGET PREVISIONNEL 2024

La présentation d'un scénario plutôt équilibré.

CHARGES	PREVI 2025	Realisé 2024	Réalisé 2023	PRODUITS	PREVI 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
ACHATS pour l'animation	3 600	3 029	9 140	VENTES	229 792	247 878	195 026
ACHATS de produits forestiers	101 600	106 478	173 514	PRESTATION DE SERVICE & PSG	34 282	44 569	30 703
				Financement Département PSG	5 880	3 540	3 364
TRAVAUX	545 328	454 241	467 006	AUTOFINANCEMENT TRAVAUX ADHERENTS	164 507	166 679	124 769
				TOTAL FINANCEMENT TRAVAUX	337 173	217 198	414 082
				Europe	53 437	26 978	50 282
				Région	109 450	88 167	123 118
				Département	79 022	65 239	100 296
SERVICES EXTERIEURS	13 985	14 660	12 142	Fond de dotation	84 750	10 729	95 368
				Respir		15 022	31 019
				Autre (DIAM)	10 515	11 064	13 998
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	15 200	15 164	14 302	TOTAL SUBVENTIONS d'animation	50 300	69 800	61 687
Déplacements	4 676	6 099	6 761	Région	25 000	25 000	25 000
Téléphone & Poste	1 650	1 639	1 725	Département	15 500	15 500	15 500
SALAIRES et traitement	119 500	118 342	124 447	DRAAF	9 800	9 550	8 000
				FEADER	0	7 814	7 487
				Respir		11 937	5 700
COTIS. SOCIALES	37 850	36 031	41 799	Subvention Région Investissement			3 700
Autres charges	1 100	2 036	3 637	COTISATIONS	24 455	21 185	19 663
Amortissements	6 000	6 122	6 825	Autres produits	4 100	7 040	7 040
Total	850 489	763 841	861 298	Total	850 489	777 890	860 034
				BALANCE	0	14 050	-1 264

Pour les charges, nous serions sur un prévisionnel de charges et produits de 850 489€ avec une baisse au niveau des ventes, en partie due à la baisse de la vente de liège car 2024 a été une année exceptionnelle. Une diminution des ventes de prestations de service est également à anticiper.

Il y aura une hausse sur l'aide de financement des PSG.

Comme nous allons faire plus de travaux (RTI incendie 2024, Plantation et DFCI), les financements de travaux vont eux aussi augmenter, nous prévoyons 337 173€ contre 217 198€ en 2024.

Il n'y aura pas de subvention de l'Europe (FEADER)

Notre compte de résultat serait à l'équilibre en 2025.

Le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité.

6. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

En prévision des baisses de l'aide au fonctionnement annoncé par le Département du Var et la suppression de l'aide de la Région Sud Paca. L'ASL SV souhaite augmenter symboliquement le montant de l'adhésion annuelle à la structure. Le montant actuel est de 50 € HT, et l'objectif serait de passer à 55€ HT.

Modification du Règlement Intérieur de l'ASL Suberaie Varoise, proposées par le Conseil syndical



- Article 3 - MONTANT DES COTISATIONS -

A compter du 1er janvier 2016, la cotisation annuelle est égale à 50 Euros HT + TVA au taux normal en vigueur.

Toutefois, à compter de l'assemblée générale du 21 juin 2017, dans le cas d'opérations collectives (par exemples : Plan simple de gestion concerté, regroupement pour la mobilisation de produits,...), la cotisation annuelle est égale à 15 euros HT + TVA au taux normal en vigueur par propriétaire dont la propriété a une surface inférieure ou égale à 4 ha.

En complément de cette cotisation annuelle de base, chaque propriétaire s'acquittera également d'une cotisation proportionnelle hors taxes de 3 % du montant HT des travaux réalisés. Cette cotisation proportionnelle s'applique depuis l'assemblée générale du 24 avril 2015.

Les propriétaires qui ne sont pas à jour de leur cotisation (cotisation fixe et cotisation proportionnelle) perdent leur droit de vote à l'Assemblée Générale. Leur situation sera examinée par le Conseil Syndical.

- Article 3 - MONTANT DES COTISATIONS -

A compter du 1er janvier 2026, la cotisation annuelle est égale à 55 Euros HT + TVA au taux normal en vigueur.

Toutefois, à compter de l'assemblée générale du 21 juin 2017, dans le cas d'opérations collectives (par exemples : Plan simple de gestion concerté, regroupement pour la mobilisation de produits,...), la cotisation annuelle est égale à 15 euros HT + TVA au taux normal en vigueur par propriétaire dont la propriété a une surface inférieure ou égale à 4 ha.

En complément de cette cotisation annuelle de base, chaque propriétaire s'acquittera également d'une cotisation proportionnelle hors taxes de 3 % du montant HT des travaux réalisés. Cette cotisation proportionnelle s'applique depuis l'assemblée générale du 24 avril 2015.

Les propriétaires qui ne sont pas à jour de leur cotisation (cotisation fixe et cotisation proportionnelle) perdent leur droit de vote à l'Assemblée Générale. Leur situation sera examinée par le Conseil Syndical.

L'ASL propose également l'augmentation de la commission sur la vente de produits forestiers exploités (vendus bord de route ou livrés en usine) qui passeraient de 12% à 15% du montant HT de la vente.

Ces modifications sont votées à l'unanimité.

Modification du Règlement Intérieur, de l'ASL Suberaie Varoise proposées par le Conseil syndical



- ARTICLE 8 - FRAIS GENERAUX SUR LES VENTES -

Pour couvrir les frais généraux de constitution de dossier, de suivi de chantier et de mise en marché, l'Association prélèvera sur le prix de vente des produits un forfait égal à :

- 12 % du montant H.T. de la transaction dans le cas d'un produit exploité,
- 25 % du montant H.T. de la transaction dans le cas d'un produit vendu sur pied.

Seront également déduits du prix de vente des produits, les frais occasionnés par d'éventuels travaux d'aménagement d'accès et de layonnage nécessités par la mise en marché, lorsque ces travaux ne sont pas directement subventionnés.

- ARTICLE 8 - FRAIS GENERAUX SUR LES VENTES -

Pour couvrir les frais généraux de constitution de dossier, de suivi de chantier et de mise en marché, l'Association prélèvera sur le prix de vente des produits un forfait égal à :

- **15 % du montant H.T. de la transaction dans le cas d'un produit exploité,**
- 25 % du montant H.T. de la transaction dans le cas d'un produit vendu sur pied.

Seront également déduits du prix de vente des produits, les frais occasionnés par d'éventuels travaux d'aménagement d'accès et de layonnage nécessités par la mise en marché, lorsque ces travaux ne sont pas directement subventionnés.

7. MANIFESTATIONS 2025

JOURNÉES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES DU
LIÈGE 2025
6ÈME ÉDITION
2 ET 3 OCTOBRE 2025 - COLLOBRIÈRES

RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE
ÉCONOMIQUE :
QUELLES PERSPECTIVES POUR LA
FILIÈRE ?

PARTENAIRES



Le week-end du chêne liège, qui aura lieu à priori le 18 et 19 octobre, à la Valette.

Les Journées Techniques et Économiques du Liège 2025, qui auront lieu le 2 et 3 octobre à Collobrières.



Exposition d'un de nos adhérents, tous l'été aux Domaine de Ste Marie à Bormes Les Mimosas.

Claude Audibert remercie les partenaires, les adhérents et salariés de l'ASL. Il clôture l'Assemblée Générale à 12h30.

Fait à Le Luc en Provence le 19 juin 2025

Claude Audibert,
Président



ASL-Suberaie Varoise
"Pôle Forêt"
Quartier Précoumin- Rte de Toulon
83340 LE LUC
Tél. 04 94 73 57 92